

COMPÉTITIONS ET COVID-19

PROTOCOLE FÉDÉRAL

Ce document précise les mesures générales à appliquer pour toutes les compétitions placées sous l'égide de la FFGym, de ses structures déconcentrées et des clubs affiliés.

Il prend en compte les directives gouvernementales, en particulier le guide de rentrée sportive (en date du 21 septembre) et le guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives (en date du 2 septembre) édités par le Ministère chargé des Sports.

Attention, ce document ne tient pas compte des contraintes locales supplémentaires : dans certains départements classés en zone de circulation active du virus, les préfets ou les élus locaux peuvent prendre des **mesures plus restrictives** pour lutter contre l'épidémie.

Ces modalités d'organisation sont à décliner pour chaque compétition, avec une concertation entre la structure FFGym (comité départemental ou comité régional ou fédération) et le comité d'organisation local, afin de prendre en compte les conditions propres à chaque évènement (installation, volume de participants, mesures spécifiques sur le plan départemental ou local...). Ces deux entités sont rassemblées sous le terme « les organisateurs » dans la suite de ce document.

Le principe retenu au niveau fédéral est d'organiser les compétitions. Des solutions alternatives sont possibles mais elles doivent rester exceptionnelles et ne doivent être mises en œuvre qu'en cas de difficulté majeure pour organiser l'évènement.

Les compétitions concernées :

- Evénements compétitifs de niveau départemental, interdépartemental, régional et inter-régional ;
- Finales nationales ;
- Rencontres internationales organisées par une structure affiliée à la FFGym.

Des mises à jour régulières de ce protocole fédéral seront réalisées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Pour toute question relative à ce protocole et pour signaler les difficultés rencontrées pour organiser une compétition, contacter : competitioncovid19@ffgym.fr.

Ce document a été réalisé par : Les vice-présidents chargés des pratiques fédérales, les représentants techniques fédéraux, le médecin élu, le médecin fédéral ainsi que les membres de la Direction technique Nationale.

ASPECTS ORGANISATIONNELS

• La préparation de la compétition

– **Référent Covid-19**

Il est demandé d'identifier un responsable Covid-19 compétition pour chaque évènement, chargé de la mise en œuvre des mesures présentées dans ce document, en amont et lors de la compétition. Ce responsable peut être issu de la structure fédérale en charge de la compétition ou du comité d'organisation local.

– **Aménagements de l'organisation :**

Les organisateurs doivent élaborer le protocole spécifique à la compétition en amont de celle-ci, de préférence avec le responsable Covid compétition, en veillant à traiter les aspects suivants.

○ **Gestion de la circulation**

Il est conseillé de séparer le flux des spectateurs (dans les cas où le public est accepté) de celui des compétiteurs et de leur encadrement : entrées, sorties et cheminement différents.

Il faut privilégier une circulation à sens unique ou matérialiser des couloirs de circulation.

Une attention particulière est apportée à l'organisation de l'accueil des compétiteurs et à l'entrée du public de façon à :

- Respecter les mesures de distanciation (espacer les créneaux horaires d'entrée, marquage au sol de la distanciation) ;
- Les informer des mesures barrières (affichage).

Il est préconisé de définir un horaire d'accès des gymnastes et entraîneurs en lien avec le planning compétitif.

○ **Planning de la compétition**

Il convient de l'élaborer de façon à éviter la présence d'un grand nombre de participants en même temps, en situation d'échauffement et/ou de compétition.

Pour cela des aménagements aux règles habituelles de gestion des ordres de passage peuvent être mis en place : regroupement par club plutôt que par catégorie, fonctionnement par succession de blocs de compétiteurs plutôt qu'en continu.

La composition des groupes pour les différentes subdivisions doit tenir compte de la provenance des gymnastes pour limiter autant que possible le mélange de gymnastes de provenances différentes.

Il faut prendre en compte l'impact de l'organisation retenue sur la constitution et la gestion des jurys.

Ce planning doit intégrer les pauses pour le nettoyage du matériel en cours de compétition. Celui-ci doit être réalisé à intervalles réguliers : fin de subdivision, changement de jury, pause déjeuner.

- **Gestion des vestiaires**

Elaboration d'un planning d'utilisation des vestiaires en concordance avec les ordres de passage des gymnastes, en veillant à respecter le volume de personnes autorisées selon l'espace disponible, la distanciation de 1 mètre et le port du masque.

- **Gestion des espaces d'échauffement**

Pour les disciplines avec une succession d'aires de préparation, positionnement de celles-ci de façon à favoriser une circulation à sens unique (GR, Aérobie, GAc).

Dans la mesure du possible, proposer plus de surfaces d'échauffement afin d'éviter la concentration des gymnastes sur un espace réduit.

Matérialiser des zones d'échauffement par entité compétitive (individuel, équipe, ensemble, synchro, unité) : x zones pour x entités sur le praticable.

- **Gestion du plateau compétitif**

Aménagement en veillant au respect de la distanciation (1m) : zones d'attente des gymnastes et entraîneurs, jurys, table de direction, secrétariat informatique...

Pour les jurys, la table de direction et le secrétariat informatique, si la distanciation n'est pas réalisable, il est préconisé de mettre en place un dispositif de séparation des juges.

- **Organisation des palmarès**

Limiter au maximum le nombre de personnes présentes pour les remises de récompenses : uniquement les gymnastes des 3 premières places dans chaque catégorie, un seul officiel, un seul organisateur avec les plateaux pour les coupes et les médailles.

Il est préconisé de réaliser les palmarès à l'issue de chaque catégorie, afin de réduire le nombre de personnes présentes dans le complexe sportif.

Afin de ne pas allonger le temps de compétition, les palmarès peuvent être réalisés dans un espace spécifique aménagé dans la salle de compétition ou dans un autre espace.

Les organisateurs veillent à une communication rapide des résultats via leur site internet ou par l'utilisation de Direct'Gym.

- **Gestion de l'espace buvette et restauration**

Les organisateurs doivent se référer strictement au protocole en vigueur pour les hôtels, cafés et restaurants. Ce document est disponible sur le site : [LIEN PROTOCOLE HCR](#)

- **Information des participants**

Le protocole spécifique de l'évènement doit être communiqué aux clubs et gymnastes inscrits à l'expiration de la date limite d'engagement et dès qu'il est actualisé si c'est le cas.

– Installation et nettoyage

Elaboration du planning d'installation en tenant compte des contraintes inhérentes à la situation sanitaire : nettoyage du complexe sportif, du matériel gymnique, du mobilier utilisé par les jurys, la direction de la compétition et le secrétariat informatique.

Définition du planning de nettoyage en cours de compétition.

– Relation avec les autorités, veille sur les contraintes locales

En complément des dispositions prises pour garantir une organisation de la compétition dans les meilleures conditions possibles, les organisateurs doivent être attentifs aux mesures préfectorales ou municipales pouvant avoir un impact sur celle-ci (volume de participants maximum autorisé, interdiction d'accueil du public, interdiction de déplacement au sein d'un territoire ou entre différents territoires).

Le protocole propre à chaque compétition peut être revu en fonction de ces contraintes locales, avec en particulier l'organisation de l'événement sans public ou avec une jauge limitée.

De plus, les organisateurs s'assurent du respect des obligations de déclaration auprès du préfet ou du maire de la commune.

La fédération doit être alertée dans le cas où l'organisation de la compétition est fortement impactée : pas de possibilité de participation de certains clubs, compétition ne pouvant être organisée : competitioncovid19@ffgym.fr

• Le jour de la compétition

– Formulaire de participation

Obligation de dépôt du formulaire FFGym de participation en compétition pour :

- Les compétiteurs ;
- Les entraîneurs ;
- Les juges des clubs et les juges convoqués ;
- Les responsables du déroulement et les officiels du comité départemental, du comité régional ou de la fédération ;
- Les bénévoles du comité d'organisation local ayant accès aux espaces d'échauffement et au plateau de compétition.

Ce formulaire est indispensable pour autoriser l'accès au complexe sportif et permettre la participation à la compétition. Il doit être rempli préalablement et déposé à l'endroit prévu à cet effet, avec mention de la date et de l'horaire de dépôt.

Toute personne répondant oui à l'une des questions posées ne doit pas venir sur le lieu de la compétition et, dans le cas contraire, se voit interdire l'accès au complexe sportif.

Les organisateurs doivent conserver les formulaires 15 jours à l'issue de la compétition, afin de faciliter l'identification de cas contacts si cela s'avère nécessaire.

– Mesures relatives aux gestes barrières

Un rappel des règles essentielles est réalisé par l'affichage des visuels correspondants dans les espaces suivants : accès au complexe sportif, aux vestiaires, en salle d'échauffement, en salle de compétition, sanitaires, tribunes, buvette ou espace de restauration.

Le port du masque sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes présentes sur le site de compétition âgées de plus de 11 ans, à l'exception des compétiteurs à partir du moment où ils débutent leur échauffement et jusqu'au moment où ils quittent le plateau de compétition. Des adaptations sont possibles en fonction des disciplines et des configurations locales (par exemple le port du masque lors des déplacements pour se rendre de la salle d'échauffement à la salle de compétition).

Les compétiteurs, les entraîneurs et les juges des clubs doivent apporter leurs masques individuels.

Chaque compétiteur doit également prévoir sa magnésie, son petit matériel en cas de besoin ainsi que sa bouteille d'eau ou sa gourde. Les affaires personnelles doivent être rangées dans le sac du gymnaste dès lors qu'elles ne sont pas en cours d'utilisation. Le compétiteur doit conserver son sac et ses affaires personnelles à ses côtés durant tout le circuit d'échauffement et la compétition.

Le comité d'organisation local fournit les masques pour les bénévoles présents sur la compétition.

Le comité départemental, le comité régional ou la fédération fournit les masques pour les personnes convoquées pour gérer la compétition.

Les organisateurs mettent à disposition de tous du gel hydroalcoolique sur les emplacements clés : accès au complexe sportif, aux vestiaires, en salle d'échauffement, en salle de compétition, sanitaires, tribunes, buvette ou espace de restauration.

Il est demandé l'application de gel hydroalcoolique :

- À l'entrée dans le complexe sportif ;
- Lors de l'accès en salle d'échauffement ;
- Lors de l'accès sur le plateau de compétition ;
- Avant chaque passage compétitif ;
- À la sortie du plateau de compétition.

Les organisateurs s'assurent de la mise à disposition de savon liquide en distributeur et de serviettes individuelles en distributeur dans les sanitaires. Ils se mettent en contact avec le gestionnaire du complexe sportif afin que les équipements soient fonctionnels lors de la compétition.

Il est recommandé de prévoir des poubelles en quantité suffisante pour recueillir déchets, masques jetables, lingettes, mouchoirs à usage unique, ... et de les vider régulièrement.

– Circulation

Les sens de circulation et les zones d'attente sont matérialisés.

Le comité d'organisation local prévoit des personnes chargées de gérer les zones à risque afin de réguler la circulation et respecter les mesures de distanciation.

L'accès aux espaces d'échauffement et au plateau de compétition est limité aux personnes concernées, - en référence au planning élaboré par les organisateurs - et aux personnes indispensables concernant les bénévoles du comité d'organisation local. Tout contrevenant est exclu et peut se voir contraint de quitter le complexe sportif.

– Vestiaires

Quand c'est possible, les compétiteurs sont invités à venir sur le lieu de compétition en tenue.

Les vestiaires ne sont accessibles qu'aux compétiteurs et uniquement sur le créneau correspondant dans le planning général.

L'habillage doit se faire rapidement, aucune affaire ne peut être laissée dans les vestiaires.

Les distanciations et le port du masque doivent être respectés dans les vestiaires.

– Nettoyage de l'installation et du matériel gymnique

Les organisateurs s'assurent du respect du planning de nettoyage, pour les espaces communs ainsi que pour le matériel gymnique.

Les locaux doivent être aérés régulièrement, s'il n'existe pas de traitement de la circulation de l'air spécifique au filtrage des particules virales.

Le matériel gymnique doit être nettoyé à intervalles réguliers en utilisant des produits adaptés et conformes à la norme virucide NF EN 14476. Celui-ci doit être réalisé à intervalles réguliers : fin de subdivision, changement du jury, pause déjeuner.

– Réunions des jurys

Les gestes barrières et les règles de distanciation doivent être respectés. Le port du masque est obligatoire.

La réunion doit avoir une durée courte et se limiter aux points essentiels : appel du jury, rappel du protocole sanitaire, consignes essentielles pour le jugement.

En fonction des besoins, des éléments complémentaires à destination du jury peuvent être communiqués en amont de la compétition par envoi de courriel ou visioconférence.

– Secrétariat informatique

Il est préconisé de limiter le nombre de personnes impliquées sur ce secteur sur la durée de la compétition : ramasseurs de feuilles de match, bordereaux ou papiers de juges, secrétaires d'ateliers, assistants pour la saisie informatique.

Il est conseillé que l'ensemble de ces personnes se désinfectent régulièrement les mains avec du gel hydroalcoolique.

Si c'est possible, un dispositif d'affichage des notes par les juges et en direction du secrétariat informatique peut être utilisé en remplacement des papiers individuels, par exemple en utilisant des classeurs.

– **Service médical**

Le service médical doit être présent du début à la fin de la présence des compétiteurs dans le complexe sportif.

Si une personne présente des symptômes de suspicion de la Covid-19, elle est orientée vers le service médical qui appliquera les mesures adaptées.

– **Cocktail de bienvenue, vin d'honneur, soirée festive**

Pas d'organisation possible.

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

• Les cas positifs et les cas contacts

Pas de participation à la compétition pour toute personne :

- Cas Covid-19 positif ayant toujours des symptômes ;
- Cas contact à risque ;
- Présentant des symptômes de Covid.

Pour les compétiteurs concernés par l'une de ces 3 situations, forfait avec demande de repêchage possible, sur présentation d'une attestation sur l'honneur, sans obligation de fournir un certificat médical.

En l'absence de quota de qualification, validation du repêchage pour l'étape compétitive suivante.

En cas de quota de qualification, traitement identique aux autres forfaits avec demande de repêchage.

Sous réserve de retour à la normale, la présence à l'entraînement et/ou à la compétition peut se faire au plus tôt :

- **Pour les gymnastes symptomatiques** (ayant bénéficié ou non d'un test Covid) : 7 jours francs après les premiers symptômes et, quoi qu'il en soit, après 48h sans fièvre ni toux ;
- **Pour les gymnastes asymptomatiques** :
 - o 7 jours après le jour du prélèvement Covid ;
 - o Ou 7 jours après le dernier contact à risque (avec un Covid positif confirmé) pour ceux qui n'ont pas pu réaliser de test (lequel est recommandé dans cette situation) ;

Pour les finales nationales :

- Pas de qualification possible en l'absence de résultat compétitif sur la compétition qualificative ou les compétitions sélectives ;
- Pour le Trampoline, possibilité de prise en compte du résultat d'une seule sélective au lieu de deux, avec validation de la qualification par la CNS ;
- Pour le TeamGym, possibilité de participation à une seule étape compétitive sur les deux exigées (inter-département ou région et région ou regroupement).

• Les gymnastes en provenance de l'étranger

Obligation de respecter les règles applicables pour tout voyage depuis l'étranger vers la France.

Pour toute question sur une destination ou une provenance, se référer aux informations sur le site internet du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), dans la rubrique « conseil aux voyageurs » <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> ou celui du Ministère de l'Intérieur s'agissant des entrées sur le territoire <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/FAQ-sur-la-mise-en-oeuvre-des-contrôles-sanitaires-aux-frontieres>.

Tout gymnaste de nationalité étrangère participant à une compétition doit être en mesure de prouver qu'il a rempli les obligations correspondantes.

• L'adaptation de la réglementation technique

– Jugement

Il est préconisé de réduire le nombre de juges afin de faciliter la mise en place des mesures de distanciation, dans le respect du nombre minimum de juges possible au regard de la réglementation.

Quand il y a plusieurs jurys pour un même appareil, il est préconisé de séparer ceux-ci (un jury de chaque côté du praticable, deux jurys du même côté avec un en hauteur et une distance suffisante).

– Circuits compétitifs

Pour les disciplines avec des étapes compétitives optionnelles, il est préconisé de ne pas organiser celles-ci : Trampoline / Tumbling / Aérobie / TeamGym.

Pour toutes les disciplines, les circuits compétitifs comprenant des compétitions d'orientation et des finales territoriales peuvent être allégés par les comités départementaux et les comités régionaux : réduction du nombre de compétitions d'orientation ou non organisation des finales d'échelon.

– Ordres de passage / Palmarès

Il est préconisé d'adapter les modalités de fonctionnement habituelles et il est possible de ne pas respecter certains points de la réglementation technique afin de mieux gérer la compétition face aux contraintes sanitaires posées par la Covid-19.

Ces adaptations doivent être signalées aux clubs et aux compétiteurs avant la compétition.

Les adaptations possibles :

- Regroupement par club plutôt que par tirage au sort ou résultat précédent pour une catégorie donnée ;
- Regroupement par club plutôt que par catégorie pour les subdivisions et les séquences de compétition ;
- Fonctionnement par blocs de compétiteurs plutôt qu'en continu ;
- Pas d'obligation de présence au palmarès.

– Droits d'engagement

Il est conseillé de retarder la date limite de règlement des droits d'engagement pour toutes les compétitions dont la tenue est incertaine.

Pour les compétitions en vidéo, les comités départementaux et régionaux et la FFGym décident de l'exigence de versement d'un droit d'engagement et du montant de ceux-ci.

Le règlement des droits d'engagement n'est pas dû dans les cas suivants :

- Compétition annulée ;

- Clubs ou gymnastes engagés ne pouvant participer à une compétition en raison d'une contrainte qui leur est imposée (par exemple une interdiction administrative de déplacement ou un cas contact à risque).

- **Le respect des gestes barrières et le comportement**

Le non-respect du protocole sanitaire et tout comportement pouvant induire un risque pour les autres personnes est sanctionné ainsi par le délégué fédéral :

- 1^{ère} remarque : avertissement ;
- 2^{ème} remarque : exclusion de la compétition et obligation de quitter l'enceinte du complexe sportif. Avec disqualification pour les compétiteurs (disqualification mentionnée sur le palmarès officiel et pas de possibilité de qualification pour l'étape suivante).

LES COMPÉTITIONS EN VIDÉO

Ce protocole ne s'applique dans l'immédiat que pour les compétitions en GR Individuel. Il sera précisé ultérieurement pour les autres disciplines.

• Prise de décision et validation

L'organisation de la compétition sous forme vidéo est possible quand la situation locale ne permet pas son organisation en raison d'une décision administrative :

- Impossibilité d'accéder au site prévu pour la compétition ;
- Impossibilité pour tout ou partie des compétiteurs de se déplacer sur le lieu de la compétition.

Le comité départemental ou le comité régional doit informer la FFGym des difficultés rencontrées et de sa volonté de basculer en compétition vidéo, en mode partiel ou total : competitioncovid19@ffgym.fr.

Le mode partiel s'applique quand une partie des compétiteurs est évaluée en mode vidéo. Le mode total s'applique quand la totalité de la compétition est traitée en vidéo.

L'accord de la FFGym (notification par le DTN adjoint chargé des pratiques compétitives) est nécessaire pour l'organisation de la compétition en vidéo.

La compétition en vidéo peut s'organiser :

- En direct avec un flux vidéo depuis le gymnase et les juges connectés pour officier ;
- En différé avec une phase d'enregistrement des vidéos, leur transmission auprès du comité départemental ou régional, le jugement, la publication des résultats. Ce mode de fonctionnement est préconisé ;
- Pour le mode partiel, il est préconisé de s'appuyer sur le jury de la compétition en présentiel pour juger les entités à distance (créneau intégré dans le planning de la compétition).

• Modalités d'organisation

– **Date et horaire**

Le comité départemental ou régional définit la période pour l'enregistrement des vidéos, chaque club devant réaliser le tournage sur les mêmes créneaux.

Il peut être mis en place un système d'identification du jour de tournage : document transmis par le comité le matin du jour défini, avec affichage de ce document devant la caméra avant la prise de vue de chaque mouvement.

– **Prise de vue**

Le comité départemental ou régional communique aux clubs les consignes concernant l'organisation du tournage : positionnement (point de vue du jury) / plan fixe / lumière / absence de perturbation visuelle et sonore / identification du gymnaste ou de l'ensemble...

Les mouvements doivent être enregistrés en une seule prise de vue (pas de montage) et sans possibilité de deuxième réalisation ou plus.

Les clubs sont invités à réaliser un essai en amont de la compétition pour s'assurer de la qualité des images et des conditions d'enregistrement.

– **Transmission des vidéos : envoi et stockage**

Le comité départemental ou régional communique aux clubs les modalités de transmission des vidéos : délais / plateforme utilisée / format des vidéos / nommage des fichiers (par exemple categorie_club_nomprenom) ...

Les clubs s'assurent de la transmission des fichiers vidéo dans les délais impartis et du respect des consignes. Dans le cas contraire le comité peut refuser de prendre en compte les entités concernées.

– **Jugement : en présentiel / à distance**

En fonction des contraintes locales, le jugement est réalisé :

- Soit en présentiel avec l'ensemble du jury regroupé sur un même lieu. Dans cette situation les responsables du comité régional gèrent la diffusion des vidéos et la récupération des notes sur le site de jugement ;
- Soit à distance avec chaque juge dans un lieu qu'il a choisi (une bonne connexion internet est requise) et l'ensemble du jury connecté via une visioconférence. Dans ce cas les responsables du comité départemental ou régional gèrent la diffusion des vidéos via un partage d'écran. Ils gèrent également la récupération des notes individuelles, via la conversation de la visioconférence ou un autre dispositif.

Il est préconisé de réduire le nombre de juges afin de faciliter la mise en place des mesures de distanciation, dans le respect du nombre minimum de juges possible au regard de la réglementation.

Il est possible d'utiliser le même jury pour noter des appareils différents, contrairement à ce qui se fait généralement sur les compétitions (par exemple uniquement 4 juges GAF qui notent le saut, les barres asymétriques, la poutre et le sol).

– **Saisie des notes et édition des palmarès**

L'application ScoreGym est utilisée pour la gestion informatique de la compétition, avec une saisie en direct au fur et à mesure du jugement ou une saisie décalée.

Dès que la totalité de la compétition est traitée sur le plan informatique, les palmarès officiels sont communiqués aux clubs et la synchronisation vers le serveur fédéral est réalisée.

– **Récompenses**

Le comité départemental ou régional définit les modalités de transmission des récompenses.